

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 juin 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID: 040-214003105-20250708-DELIN25_041-DE



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

Date de la convocation :
24 juin 2025

Date d'affichage :
24 juin 2025

Objet

N° 25.06.30 – 041

Convention de servitude ENEDIS
sur le domaine privé de la
commune

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN

Absents : Isabelle MAINPIN, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Pascal SCHWINDOWSKY, Michel LABOILLE MORESMAU, Aurélie SOUBESE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE.

Procuration : Isabelle MAINPIN donne procuration à Isabelle LABEYRIE – Sandra TOLLIS donne procuration à Patrick BEDAT – Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCICIDOR – Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GATEAU – Pascal SCHWINDOWSKY donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Michel LABOILLE MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Dans le cadre de l'installation d'une antenne mobile Free située au lieu-dit Piric, Enedis souhaite :

- Pratiquer une extension et enfouir une partie du réseau du domaine public jusqu'au cœur de la parcelle afin d'alimenter l'antenne
- Mettre en place un coffret coupure /réseau en cas d'intervention
- Mettre en place un coffret pour un nouveau compteur

Lors de ce projet, Enedis prévoit d'enfouir environ 130 mètres de câble et mettre en place 2 coffrets.

Ces travaux sont contraints, entre autres, par la validation de toutes les conventions du domaine privé et notamment celles de la commune sur les parcelles BL 446, BL 145 et BL 417 qui correspondent à une bande de terrain située entre le club house et le nord des propriétés sise 35 route du Mora.

Free mobile prend à sa charge l'intégralité du montant des travaux.

La convention a donc pour objet l'autorisation des dits travaux.

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 juin 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250708-DELIN25_041-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de servitude « convention CS 06 » pour les parcelles BL 446, BL 145 et BL 417
- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention avec Enedis

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

